



## Avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2008-9-2

Ottawa, le 24 juillet 2008

### Avis de consultation et d'audience

**24 septembre 2008**

**Gatineau (Québec)**

**Correction à l'article 6**

Suite à ses Avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2008-9 du 17 juillet 2008 et CRTC 2008-9-1 du 18 juillet 2008, le Conseil annonce ce qui suit :

**Le changement est en caractère gras.**

Article 6

Toronto (Ontario)

No de demande 2008-0540-1

Demande présentée par Rogers Broadcasting Limited, en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise régionale de programmation d'émissions de télévision spécialisées de catégorie 2 de langue anglaise, qui sera appelée CITY News (Toronto).

La requérante propose de ne diffuser aucun événement **sportif** en direct.

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*